

Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA Exercice 2021

1. ACTIVITE ET RESULTATS :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

❖ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Dans le monde

Après une année 2020 marquée par une crise économique mondiale d'une ampleur inégalée, 2021 s'est caractérisée par une reprise graduelle. Le retour de la croissance économique s'est déroulé de manière progressive et hétérogène dans les différentes régions du monde. La zone euro est ainsi sortie de la récession à partir du deuxième trimestre 2021 et a connu une reprise économique moins forte qu'aux États-Unis. La Chine a, quant à elle, connu une croissance plus faible qu'au cours de la décennie écoulée.

La croissance mondiale devrait passer de **5,9 %** en 2021 à **4,4 %** en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins pour 2022 que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient en grande partie à la révision à la baisse des prévisions concernant les deux plus grandes économies, à savoir les Etats Unis et la Chine.

Le FMI prévoit une croissance de 5,6% pour les **Etats Unis**, de 5,2% pour la **Zone Euro** et de 8,1% pour la **Chine** à la fin de 2021.¹

L'année 2021 est également celle du **retour de l'inflation aux États-Unis et en zone euro**. Alors que ces deux régions économiques ont connu une augmentation annuelle moyenne du niveau général des prix entre 2000 et 2020 respectivement de 2,1 % et de 1,7 %, les taux d'inflation sont repartis à la hausse pour atteindre, en rythme annuel, 6,8 % aux États-Unis et 4,9 % en zone euro en novembre 2021. Principal facteur explicatif de ce retour de l'inflation : **la hausse des prix de l'énergie**, comme le pétrole ou le gaz naturel.

La forte inflation devrait persister plus longtemps que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie devraient se maintenir en 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, l'inflation devrait progressivement diminuer à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la

¹ FMI : Perspectives de l'économie mondiale, Janvier 2022.

demande s'atténuent en 2022 et que la politique monétaire des principales économies produit ses effets.

Par ailleurs, L'année 2021 a été la deuxième année la plus coûteuse jamais enregistrée pour les assureurs mondiaux, a déclaré Munich Re², avertissant que les conditions météorologiques extrêmes étaient probablement liées au changement climatique.

Les pertes assurées liées aux catastrophes naturelles ont totalisé environ 120 milliards de dollars l'année dernière en dessous des 146 milliards de dollars de dommages subis en 2017, année la plus coûteuse jamais enregistrée, marquée par les ouragans Harvey, Irma et Maria.

De nombreux scientifiques s'accordent à dire que les événements survenus en 2021 ont été exacerbés par le changement climatique et que d'autres événements extrêmes sont susceptibles de devenir plus fréquents ou plus graves à l'avenir.

Certains assureurs ont augmenté leurs tarifs en raison de la probabilité croissante de catastrophes, cessant même de fournir une couverture dans certains endroits.

Au 31 décembre 2021, l'euro³ s'est négocié à 1,1376 dollars contre 1,1993 dollars une année auparavant.

En Tunisie

Après la récession de l'économie tunisienne de 8,8% à fin 2020, la **croissance économique** est estimée à **3,1%** pour toute l'année 2021, selon le communiqué de l'institut national de la statistique INS du 15 Mars 2022.

Le **taux d'inflation** s'est établi à **6,6⁴%** au 31 décembre 2021 contre 4,9% à fin décembre 2020 et devrait avoisiner 6,8% en 2022, avant de s'atténuer à 5,6% en 2023.⁵

Durant l'année 2021, les exportations ont enregistré une hausse de 20,5% contre une baisse de 11,7% durant l'année 2020. Elles ont atteint le niveau de 46654,2Millions de Dinars (MD) contre 38705,9 MD durant l'année 2020.

De même, les importations ont enregistré une hausse de 22,2% contre une baisse de 18,7% durant l'année 2020. En valeur les importations ont atteint 62869,2 MD contre 51463,7 MD durant l'année 2020.

Ainsi, le **solde commercial**⁶ s'établit à un niveau de -16215,1 MD contre -12757,8 MD durant l'année 2020.

Le taux de couverture a perdu 1 point par rapport à l'année passée pour s'établir à **74,2%**.

² <https://www.reuters.com/markets/commodities/natural-disasters-cost-insurers-120-billion-2021-munich-re-says-2022-01-10/>

³ <https://www.x-rates.com/historical/?from=USD&amount=1&date=2021-12-31>

⁴ INS

⁵ BCT : NOTE SUR LES EVOLUTIONS ECONOMIQUES ET MONETAIRES ET LES PERSPECTIVES JANVIER 2022

⁶ INS : Institut Nationale des Statistiques

L'indice **Tunindex** a enregistré, durant 2021, une hausse de **2,34%** après deux baisses annuelles consécutives respectivement de 3,33% et 2,06% durant 2020 et 2019, clôturant l'année à 7 046,01points.

La **capitalisation boursière** du marché a enregistré une légère hausse de 0,74% soit 170MD, pour s'établir à 23 262MD contre 23 092MD à la fin de l'année 2020.

Pour l'année 2021, l'**investissement** déclaré dans le secteur industriel⁷ a baissé de **25,8%**, atteignant 2.539,7 MD contre 3.422,5 MD un an auparavant. Le nombre de projets déclarés a atteint 3.331 au cours de l'année 2021 contre 4.480 lors de l'année 2020 (-25,6%) pour une diminution des emplois créés à 49.576 postes contre 60.647 postes (-18,3%), toujours pour cette même période.

Au 31 décembre 2021, L'**Euro** s'échange à **3,28** face au Dinar au 31 décembre 2021 contre 3,33 au 31 décembre 2020, soit une **appréciation** de 1,3%.

Le **Dollar** s'échange à **2,89** face au Dinar au 31 décembre 2021 contre 2,70 un an auparavant, soit une **dépréciation** de 6,3%.

Secteur des assurances

Sur le plan national, les évolutions réglementaires et projets de réformes se sont poursuivis en 2021 dans les domaines suivants :

- **Micro assurance (Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 4 mai 2021, complétant l'arrêté du ministre des finances du 8 août 2002, fixant les catégories d'assurance prévues à l'article 69 du code des assurances.)** : Promulgation de l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement fixant les catégories d'assurances à pratiquer par les institutions de microfinance.
- **Règlement CGA N°01/2016 relatif à l'assurance vie et à la capitalisation** : Le Comité Général des Assurances a modifié en date du 18 août 2021 son règlement n°01/2016 du 13 juillet 2016 relatif à l'assurance sur la vie et la capitalisation. Les modifications ont touché les conditions et les règles d'octroi des avances sur les contrats et l'assurance décès liée au remboursement de crédit.
- **Délais moyens de règlement des sinistres** : Le CGA a modifié en date du 1er octobre 2021 la méthode de calcul des délais moyen de règlement des sinistres.
- **Normes comptables internationales " IFRS/IAS"** : Le Conseil National de la Comptabilité a décidé le 31 Décembre 2021 que les normes IFRS devraient être adoptées pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023, pour les états financiers consolidés des

⁷ APII : Bulletin de conjoncture Décembre 2021

entités à intérêt public. Les entreprises concernées sont toutefois, encouragées à adopter ces normes pour les exercices comptables précédant l'année 2023.

- **Nouvelles mesures prévues par le décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021 relatif à la loi de finances pour l'année 2022 :**
 - Rétablir la retenue à la source déductible due sur les revenus de capitaux mobiliers (Art.38)
 - Octroi aux sociétés la possibilité de réévaluer leurs immeubles selon leur valeur réelle (Art.20)
 - Incitation des entreprises à financer les dépenses de recherche et de développement (Art. 21)
 - Octroi aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque un délai supplémentaire pour l'emploi des montants mis à leur disposition en retenant la date limite d'utilisation pour le 31 décembre 2022 au lieu du 31 décembre 2021(Art. 23).
 - Augmentation du montant des intérêts déductibles au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires de 5 000 dinars à 10 000 dinars sans que ce montant n'excède 6000 dinars pour comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie (Art.24).
 - Déduction des intérêts provenant des emprunts obligataires verts, des emprunts obligataires socialement responsables et des emprunts obligataires durables (Art. 29)
 - Exonération des commissions relatives aux paiements électroniques via les bornes, l'internet et le téléphone mobile de la taxe sur la valeur ajoutée (Art.43)
 - Institution d'un nouveau type de vérification fiscale dénommée « Vérification ponctuelle » (Art.47)
- **Promulgation des arrêtés de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel des biens et des ressources économiques des personnes impliquées dans des activités terroristes.**
- **Solvabilité basée sur les risques :** Identification des préalables nécessaires et des modes opérationnels pour la mise en place des règles de solvabilité basée sur les risques.
- **Rapport annuel des sociétés d'assurance :** Le Comité Général des Assurances a communiqué au secteur en date du 23 septembre 2021 un **projet** de règlement fixant les obligations

d'informations liées au rapport annuel des sociétés d'assurances et de réassurances. Ce projet a fait l'objet d'étude et de discussion avec l'autorité de tutelle.

- **Provisionnement des créances** : Le Comité Général des Assurances a communiqué au secteur en date du 11 octobre 2021 un **projet** de règlement fixant la méthode de provisionnement des créances sur les assurés et les intermédiaires. Ce projet a fait l'objet d'étude au niveau de la fédération et un projet de réponse a été adressé à l'autorité de tutelle.

- **Inclusion Financière** : Le **projet de loi** est en cours d'étude et prévoit des dispositions de modification du code des assurances.

PRINCIPAUX INDICATEURS CLES DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021



8,76%

Croissance du chiffre d'affaires

- Une croissance du chiffre d'affaires de **8,76%** pour atteindre **203.854.145 DT**.



10,84%

Hausse du résultat technique

- Une hausse du Résultat Technique de **10,84%** atteignant **24.084.423 DT** en 2021.



2,58%

Evolution des produits financiers

- Une évolution des produits financiers de **2,58%** pour atteindre **19.505.735 DT** en 2021.



17,90%

Amélioration du résultat net

- Une amélioration du résultat net de **17,90%** pour s'établir à **22.058.505 DT** en 2021.



13,89%

Accroissement des fonds propres

- Un accroissement des fonds propres de **13,89%** pour atteindre **112.467.349 DT** en 2021.

Le **ROE** en 2021 est de **24,40%**

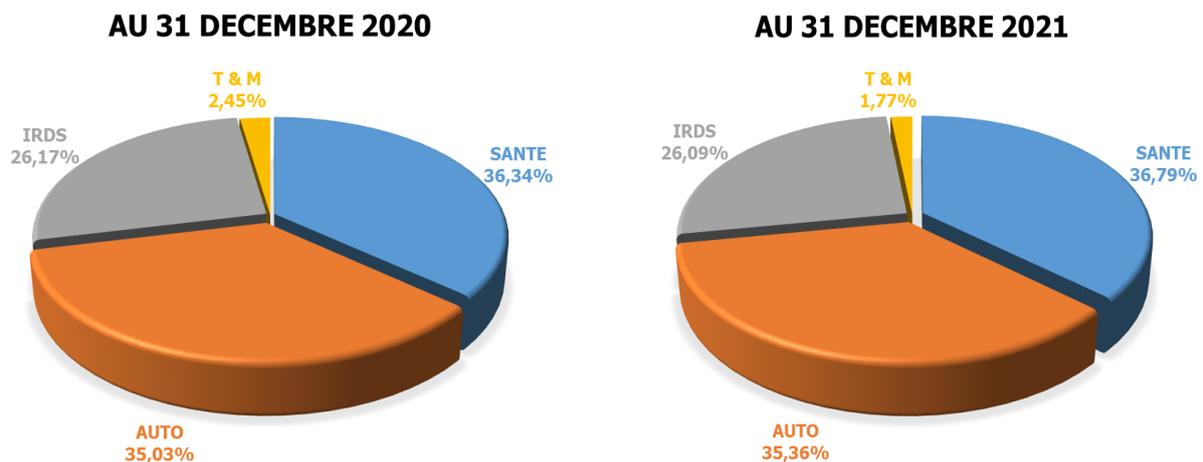
❖ CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2021, la Compagnie a réalisé un **chiffre d'affaires** de **203.854.145** Dinars contre 187.441.659 Dinars une année auparavant, soit une progression de **8,76%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.

La structure du portefeuille à fin 2021 est restée stable et similaire à celle de l'année 2020. Ainsi, la part de la branche Automobile est stabilisée à **35,36%** au 31 décembre 2021 contre 35,03% au 31

décembre 2020, la part de la branche Santé est passée de 36,34% à **36,79%** à fin 2021. Les Branches IRDS représentent **26,09%** du portefeuille global au 31 décembre 2021 contre 26,17% une année plus tôt.

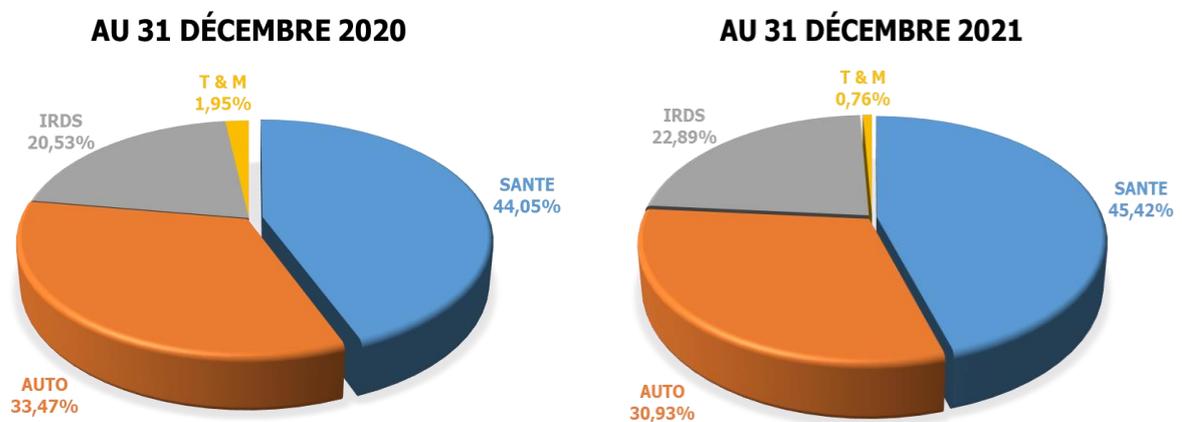
Structure du Chiffre d'affaires par Branche



❖ SINISTRES REGLES ET PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

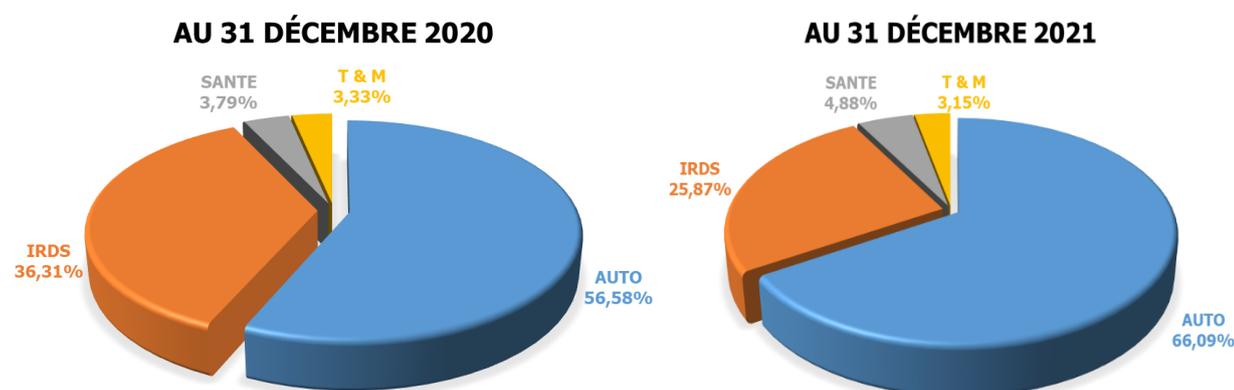
Les **sinistres réglés** au 31 décembre 2021 s'élèvent à **127.982.111** Dinars contre **109.753.070** Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **16,61%**.

Structure des sinistres réglés



Les **provisions pour sinistres à payer** totalisent **193.510.513** Dinars au 31 Décembre 2021 contre 206.604.527 Dinars au 31 Décembre 2020.

Structure des Provisions pour sinistres à payer



❖ COUT DE LA REASSURANCE

Les **primes cédées** au 31 Décembre 2021 s'élèvent à **67.549.789** Dinars contre un montant de 62.346.050 Dinars au 31 Décembre de l'exercice écoulé.

Le **taux de cession en Réassurance** est de **33,14%** contre 33,26% au 31 Décembre 2020.

Les **commissions reçues** des réassureurs totalisent **13.947.669** Dinars, soit **21,31%** des primes cédées, **contre** 13.056.136 Dinars, soit 21,60% à fin Décembre 2020.

Les **sinistres réglés à la charge des réassureurs** sont de **38.784.787** Dinars contre 31.074.953 Dinars à fin Décembre 2020.

Le montant des **provisions techniques** à la charge des réassureurs s'élève à **53.257.391** Dinars contre 76.518.837 Dinars au 31 Décembre 2020.

❖ COMMISSIONS

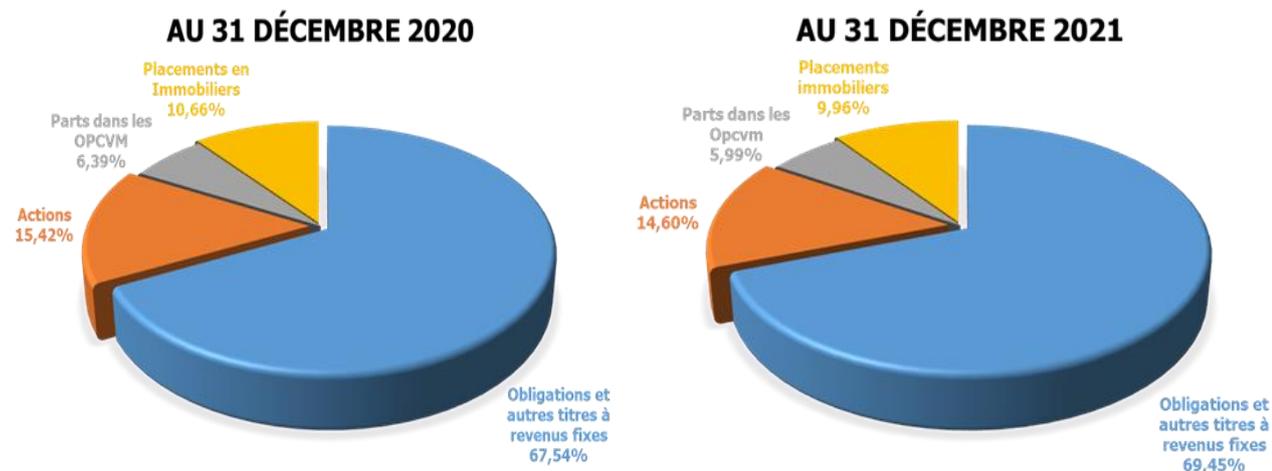
Les commissions s'élèvent à **16.317.239** Dinars au 31 décembre 2021 contre 14.609.966 Dinars une année auparavant, soit une variation de **11,69%**. Ainsi, le ratio commission sur chiffre d'affaires s'établit à **8,00%** contre 7,79% à fin décembre 2020.

❖ PLACEMENTS ET ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

PLACEMENTS

Les placements s'élèvent à **310.223.677** Dinars au 31 Décembre 2021 contre 289.882.785 Dinars au 31 Décembre 2020, soit une évolution de **7,02%**.

Structure du Portefeuille Placements



RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **19.505.735** Dinars au 31 décembre 2021 contre 19.015.875 Dinars au 31 décembre 2020, soit une hausse de **2,58%**.

Le taux de rendement financier global est de **7,61%** au 31 décembre 2021 contre 7,46% à fin décembre 2020.

REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les **provisions techniques** totalisent **250.466.546** Dinars au 31 décembre 2021 contre 261.842.555 Dinars au 31 décembre 2020 enregistrant ainsi une baisse de **4,34%**.

Le montant des **éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques** a atteint **316.657.686** Dinars contre 299.600.980 Dinars au 31 décembre 2020, en hausse de **5,69%**.

Ainsi, le **taux de couverture des provisions techniques** s'élève à **126,43%** à fin décembre 2021 contre 114,42% au 31 décembre 2020.

❖ RESULTATS

Le résultat net a atteint **22.058.505** Dinars au 31 décembre 2021 contre 18.709.746 Dinars au 31 décembre 2020, soit une croissance de **17,90%**.

❖ FONDS PROPRES

Le Fonds propres s'élèvent à **112.467.349** Dinars au 31 décembre 2021 contre 98.749.241 Dinars au 31 décembre 2020, en augmentation de **13,89%**.

1.2 L'évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années :

Exercice comptable	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	147 162 921	157 942 181	170 768 853	187 441 659	203 854 145
Provisions techniques	181 386 053	205 357 964	240 003 803	255 636 195	243 381 857
Capitaux Propres	63 206 096	67 581 545	73 185 057	80 039 495	90 408 844
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables	8 874 810	10 125 557	11 998 042*	18 709 746	22 058 505
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	8 874 810	10 125 557	11 998 042	18 896 083	22 058 505

*Retraité à des fins de comparabilité

1.3 Les indicateurs spécifiques par secteur :

- ❖ Les **encaissements** de primes totalisent **218.882.848** Dinars au 31 décembre 2021 contre 198.930.276 Dinars au 31 Décembre 2020.
- ❖ Le **taux de recouvrement** est de **84,09%** contre 83,63% au 31 Décembre 2020.
- ❖ Les **commissions totales** au 31 décembre 2021 s'élèvent à **16.317.239** Dinars contre 14.609.966 Dinars une année auparavant, soit une variation de **11,69%**. Ainsi, le ratio commission sur chiffre d'affaires s'établit à **8,00%** contre 7,79% à fin décembre 2020.
- ❖ Les **frais généraux** s'élèvent à **24.184.525** Dinars contre 24.625.000 Dinars prévus et 25.268.754 Dinars au 31 Décembre 2020, représentant ainsi **11,86%** du chiffre d'affaires contre 13,48% une année auparavant.

1.4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi :

Rien à signaler.

1.5 Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Dans un environnement économique international et national incertain, caractérisé par des problèmes sanitaires économiques et financiers, ainsi que des conditions non propices à

l'investissement ; notre Compagnie mettra en œuvre tous ses moyens pour consolider son positionnement et ouvrir des perspectives de développement rentable.

1.6 Activité en matière de recherche et développement

- Application mobile :

Au terme de l'année 2021, nous avons enregistré 2970 téléchargements sur l'application mobile mise en production sur Google store.

Cette application permet aux clients de :

- Suivre en ligne leurs contrats auto, santé et multirisque habitation ;
- Souscrire un contrat en ligne : multirisque habitation ou assistance en voyage ;
- Suivre l'état d'avancement du traitement de leurs réclamations ;
- Déclarer et suivre le règlement d'un sinistre auto en ligne.

1.7 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

Projet de transition vers les normes IFRS

Conformément à la décision du Conseil National de la Comptabilité du 06 septembre 2018 et du communiqué du Conseil du Marché Financier paru le 11 Février 2020, les sociétés d'assurances étaient tenues d'établir leurs états financiers consolidés selon le référentiel IFRS à partir du 1er janvier 2021.

Assurances Maghrebria étant la société consolidante du Groupe Maghrebria, a démarré le projet de transition depuis Aout 2020.

Ledit projet est constitué de cinq principales phases, à savoir :

- Phase 1 : Le cadrage et l'organisation du projet
- Phase 2 : La phase de diagnostic
- Phase 3 : La phase d'élaboration du plan opérationnel
- Phase 4 : La mise en place du nouveau référentiel
- Phase 5 : La phase de production des Etats Financiers en IFRS 2019/2020

Le Conseil National de la Comptabilité a décidé le 31 Décembre 2021 que les normes IFRS devraient être adoptées pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023, pour les états financiers consolidés des entités à intérêt public. Les entreprises

concernées sont toutefois, encouragées à adopter ces normes pour les exercices comptables précédant l'année 2023.

2. PARTICIPATION

1.1 L'activité de la société dont ASSURANCES MAGHREBIA assure le contrôle :

- ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A **56%** : Société opérant dans le secteur immobilier
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **72.08%** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Vie
- MAGHREBIA FINANCIERE SICAR **82.37%** : Société d'Investissement à capital risque
- CODWAY **85.25%** : Société de services

3. ACTIONNARIAT

3.1 Renseignements relatifs à la présentation du capital et des droits de vote

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2021

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS:</u>	<u>ACTIONNAIRES:</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS:</u>
PARTICIPATION TUNISIENNE		PARTICIPATION ETRANGERE	
1. Personnes morales	3 666 566	1. Personnes morales	
2. Personnes Physiques	827 128	2. Personnes Physiques	6 306
Sous Total	4 493 694		6 306
	Total		4 500 000

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par l'article 29, alinéa 1 de nos statuts « Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée... »

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

La nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration sont régis par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les articles 15, 16 et 17 des statuts de la société qui prévoient ce qui suit : « La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination elle est tenue de nommer un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article 191 du code des sociétés commerciales. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.»

« Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générale Ordinaire Consécutives. Tout membre sortant est rééligible... »

« Le Conseil d'Administration peut, provisoirement et sauf confirmation par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, se compléter jusqu'au nombre maximum de douze (12) administrateurs ci-dessus fixé.

De même si une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux Assemblées Générales, les administrateurs restants, quel qu'en soit le nombre, peuvent pourvoir provisoirement au remplacement et l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur. Tous les actes accomplis par le Conseil d'Administration dans l'intervalle qui s'écoule entre la nomination provisoire de l'administrateur et la prochaine Assemblée Générale sont valables alors même que cette nomination provisoire n'aurait pas été ensuite confirmée par l'Assemblée Générale. »

4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction :

Rien à signaler.

4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction :

- Le rôle du conseil d'administration : l'article 18 des statuts de la société stipule : « Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration. Sa compétence s'étend à tous

les actes non réservés à l'Assemblée Générale par la loi et les présents statuts. Le Conseil d'Administration assure la représentation de la société auprès de toutes les Administrations ou sociétés et de tous particuliers, ainsi que l'accomplissement de toutes formalités..... »

- Le rôle du président du conseil : selon l'article 18 des statuts de la société Le président du conseil a pour mission de présider les réunions des Assemblées Générales et les séances du Conseil d'Administration, proposer l'ordre du jour du conseil et le convoquer et veiller à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'Administration... »
- Le rôle de la direction générale : **article 22 des statuts** de la société : «...Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'Actionnaires et au Conseil d'Administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société... »

4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité :

- En application à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales, la société est dotée d'un comité permanent d'audit composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.
- Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de gouvernance, un comité de gestion de risque et un comité des nominations et des rémunérations ont été créés :
- Le comité de gestion des risques : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.
- Le comité des nominations et des rémunérations : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

4.5 Membres du conseil :

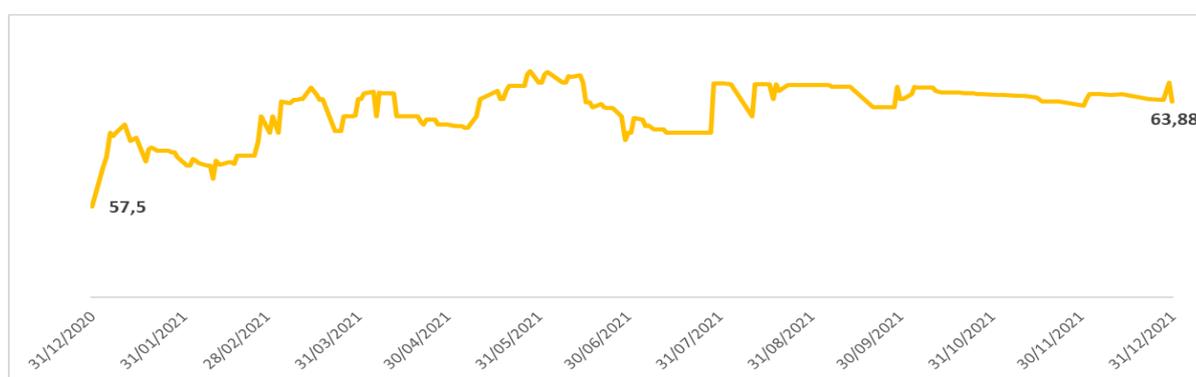
NOM/ DENOMINATION SOCIALE	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT	DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES ACTUELLEMENT
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A, ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A et CODWAY S.A	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 1 représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	M. MOHAMED Nabil ESSASSI PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 2 représentée par MME YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	MME YNEN JEMAA : Directeur Général de la Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A poste 3 représentée par MME YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	
M. SAMI BEZZARGA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	-
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2022	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	Directeur Général de la société Henchir GDOOD
M. Ahmed Farhat BENGHAZI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Associé gérant à ABG - Tunis
M. Mokhtar CHENITI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre représentant des Actionnaires Minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Président Directeur Général de la Sté « T.C.V » Transport en Commun de Voyageurs – TUNIS Gérant de la SOCIETE IMMOBILIERE MOKHATR CHENITI « S.I.M.C »

5. LE TITRE EN BOURSE

5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale :

VALEURS ASSURANCES MAGHREBIA

	11/06/2021	31/12/2021
cours de clôture	65,37	63,88



Le cours le plus haut de l'année 2021 étant de 67,000 dinars et le plus bas est de 58,200 dinars.

5.2 Déroulement des opérations de rachat et des effets que cette opération a engendrés :

Aucune opération n'est à signaler.

6. AFFECTATIONS DES RESULTATS :

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- * une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- * la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- * toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- * la part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 Avant affectation	45 000 000	1 370 066	746 691	17 001 684	1 670 000	1 774 024	19 080	10 125 557	77 707 102
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31/05/2019		507 232		3 509 808	3 800 000	250 000	- 6 951	- 8 060 089	-
Dividendes distribués				- 2 434 532				- 2 065 468	- 4 500 000
Solde au 31/12/2018 Après affectation	45 000 000	1 877 298	746 691	18 076 960	5 470 000	2 024 024	12 129	-	73 207 102
Résultat de l'exercice 2019								11 811 704	11 811 704
Fond social						- 22 044			- 22 044
Solde au 31/12/2019 Avant affectation	45 000 000	1 877 298	746 691	18 076 960	5 470 000	2 001 980	12 129	11 811 704	84 996 762
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/06/2020		591 192		250 000	5 400 000	250 000	10 513	- 6 501 704	-
Dividendes distribués				-				- 5 310 000	- 5 310 000
Solde au 31/12/2019 Après affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 251 980	22 642	-	79 686 762
Résultat de l'exercice 2020								18 709 746	18 709 746
Fond social						166 395			166 395
Solde au 31/12/2020 Avant affectation	45 000 000	2 468 489	746 691	18 326 960	10 870 000	2 418 375	22 642	18 709 746	98 562 903
Modifications comptables							186 337		186 337
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021		945 936			9 300 000	250 000	- 201 190	- 10 294 746	-
Dividendes distribués								- 8 415 000	- 8 415 000
Solde au 31/12/2020 Après affectation	45 000 000	3 414 426	746 691	18 326 960	20 170 000	2 668 375	7 789	-	90 334 241

7. CONTROLE DES COMPTES :

7.1 Le cas échéant, rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire au compte.

Les commissaires aux comptes certifient la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Ils vérifient périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées.

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

8.1 L'intéressement du personnel, la formation et toute autre forme de développement du capital humain :

Au terme de l'année 2021, les principaux indicateurs des ressources humaines de la compagnie se résument comme suit :

- L'effectif total de la Compagnie est de 182 contre 191 en 2020.
- L'âge moyen est de 41,1 ans et l'ancienneté moyenne est de 12,3 ans.
- Le résultat Net par salarié s'élève à 121.201 Dinars en 2021 contre 97.957 Dinars en 2020 et 70.096 Dinars prévu.

Gestion des compétences :

Durant l'année 2021, des recrutements ciblés ont eu lieu afin de préparer la relève et remplacer les départs. Au niveau de la gestion des carrières, les actions sont orientées vers l'amélioration des compétences en vue de les adapter aux besoins de la Compagnie.

Formation :

La formation reste un des moyens de soutien aux orientations stratégiques de la société et d'accompagnement de ses projets de transformation et ce au bénéfice du développement des compétences des employés et de leur évolution de carrière.

En 2021, la compagnie a continué à encourager les collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences et ce malgré la situation sanitaire du pays causée par la pandémie mondiale covid-19 et a privilégié de continuer dans le mode de formation à distance en sollicitant ses compétences internes pour former leurs collègues sur différentes thématiques.

Les actions de formation et leurs thèmes ont été choisis sur la base des besoins exprimés et en adéquation avec les orientations de développement de la société.

81% de l'effectif de la compagnie ont bénéficié de formation en 2021, soit 148 collaborateurs.

Digitalisation :

Dans la continuité des travaux de digitalisation du système d'information ressources humaines entamés depuis 2019, une bonne partie des processus RH a été digitalisée à fin 2021.

9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

9.1 Audit interne

Dans un objectif d'amélioration de l'environnement de contrôle de la compagnie, des missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2021 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit de la compagnie.

Les conclusions et recommandations issues des rapports d'audit ont fait l'objet de plans d'actions d'ordre préventif ou correctif. Le suivi de ces actions a été assuré afin de garantir la bonne mise en application desdites recommandations.

9.2 Conformité

Au cours de l'année 2021, les actions relatives à la conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- **Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LBA/FT :**
 - Mise à jour de la cartographie des risques liée au blanchiment d'argent et financement du terrorisme et à la prolifération des armes.
 - Elaboration de la stratégie LBA/FT, portant sur les thèmes suivants :
 - Le dispositif de vigilance et de veille interne pour la mesure, la maîtrise et la surveillance du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
 - L'évaluation des risques LBA/FT.
 - Le Système d'information.
 - La gouvernance du dispositif de vigilance en matière de LBA/FT.
 - Mise en place des mesures de vigilance conformément à la réglementation, aux bonnes pratiques et aux normes GAFI.
- **Protection des données à caractère personnel :**
 - Publication de la politique de confidentialité et de sécurité des données à caractère personnel au niveau du site web Maghrebria.
 - Etablissement d'un registre de traitements qui regroupe la liste de traitements des données à caractère personnel effectués par Assurances Maghrebria.
 - Insertion de la clause de protection des données à caractère personnel au niveau des contrats et conventions d'assurance.
- **Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA):**
 - Mise en place des règles de certification des statuts FACTA des clients.
 - Formation et sensibilisation des responsables des services métiers sur les règles spécifiques à appliquer et les diligences à accomplir pour se conformer à la réglementation FATCA.

9.3 Gestion des risques

Les principales actions en matière de gestion des risques se sont articulées en 2021 autour de :

- **Finalisation des cartographies des risques suivants :**
 - Risques financiers
 - Risques stratégiques et environnementaux.
 - Risques de contrepartie
 - Risques LBA/FT
 - Risque de souscription et de provisionnement

Ces cartographies ont fait l'objet de validation par le Comité de Gestion des risques.

- **Suivi de la réalisation et de l'avancement des plans d'actions associés aux risques opérationnels**
- **Gestion des risques liés à la pandémie Covid 19 :**
 - Rédaction et mise en place d'un plan de continuité d'activité post confinement ;
 - Elaboration et mise en place d'un plan de reprise d'activité après le confinement ;
 - Suivi des contaminations.